



MAIRIE DE MONDEVILLE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de l'Essonne - Arrondissement d'Étampes -

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2014

Président : M. J.P Delhotal

Présents : Mme Rolande Bruère, Martine Delhotal, Lucile Grondard, Dominique Rotteleur, Michelle Soullié, Fabienne Valentin.

M. Vincent Herry, Régis Masson, Loïc Pavy, Daniel Pescheux, Jean-François Prioux, Martial Vié

Absentes excusées : Mmes Pascale Peterlongo (pouvoir à Lucile Grondard). M. Dominique Dutoit (pouvoir à Loïc Pavy).

Secrétaire : Mme Fabienne Valentin.

Ouverture de la séance à 20 h 30

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 7 juillet 2014,
- Projet de parc éolien sur Mondeville.

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 7 juillet 2014 :

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques particulières sur le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 7 juillet 2014. N'ayant aucune remarque du Conseil Municipal, Monsieur le Maire soumet au vote l'approbation du Procès-Verbal.

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2. Projet d'implantation d'un parc éolien sur le plateau de Mondeville :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il a souhaité les réunir rapidement afin que le Conseil municipal puisse statuer dans les plus brefs délais sur l'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la Commune.

Il est certain que beaucoup d'administrés attendent, après la réunion publique qui s'est tenue le 25 septembre dernier, que les élus se positionnent clairement sur ce projet majeur impactant, à terme, notre vie de tous les jours.

Outre l'impact financier qu'il peut y avoir pour la Commune, il est nécessaire de prendre en compte les éléments suivants, avant toute prise de position, c'est-à-dire :

- ✓ L'inquiétude des administrés de l'impact sur la santé, le bruit, le visuel.
- ✓ Les interrogations suscitées lors de la réunion publique sur un dépôt de permis de construire sans étude préalable du vent sur le terrain, les arrêts, les blocages des éoliennes en fonction des circonstances, le devenir des éoliennes en cas de faillite de la société d'exploitation.
- ✓ La position du Président du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français qui a émis, le 14 septembre dernier, un avis défavorable sur l'implantation d'un tel projet.
- ✓ La délibération du Conseil Municipal du 2 octobre 2012 demandant l'intégration du schéma éolien du parc dans le schéma régional de l'éolien afin de prendre en compte celui-ci pour des projets concernant le territoire de Mondeville.

Compte tenu de ces différentes considérations, Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer pour ou contre l'implantation d'une projet éolien sur le territoire de la Commune. Comme il l'avait précisé précédemment, Monsieur le Maire demande aux élus s'ils souhaitent un vote à bulletin secret ou un vote public, tout en sachant que le vote à bulletin secret doit être demandé par au moins un tiers des présents selon l'article L2121-21 chapitre B du Code Général des Collectivités Territoriales.

4 élus sollicitent le vote à bulletin secret, alors qu'au minimum 5 demandes sont nécessaires.

De ce fait, Monsieur le Maire propose aux élus de voter à scrutin public.

POUR 1

CONTRE 13

ABSTENTION 1

L'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la Commune de Mondeville est rejetée à la majorité.

La séance est levée 20 H 35

Le Maire,
J.P DELHOTAL